

Guyancourt, le 17 octobre 2023

à

*Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les enseignants,*

Objet : Note de service n° 1 – Le pôle pHARe de circonscription 2023-2024

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre le harcèlement et toute forme de violence scolaire est une priorité nationale à nouveau soulignée par Monsieur le ministre en ce début d'année.

Afin de répondre aux besoins du territoire, le fonctionnement du pôle pHARe de la circonscription de Guyancourt et Montigny a évolué.

Deux équipes d'intervention sont maintenant opérationnelles au service de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et tout type de violence scolaire.

*Je vous prie de trouver ci-après le fonctionnement du pôle pHARe de circonscription **pour l'année 2023- 2024.***

Bien cordialement,

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale


Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription
de Montigny
et Guyancourt

Céline LEMARIÉ

NOTE DE SERVICE N° 1

POLE PHARE CE CIRCONSCRIPTION

I – PROGRAMME PHARE DE CIRCONSCRIPTION

Les lois de la République prohibent explicitement le harcèlement. **L'article 5 de la loi Pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation.** Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et envoie à l'ensemble de la communauté éducative un signal fort visant à amplifier la mobilisation contre le harcèlement entre élèves.

La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire prévoit la création d'un nouveau délit de harcèlement scolaire. Des peines spécifiques tenant compte du nombre d'ITT sont prévues : jusqu'à dix ans d'emprisonnement en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime, plus une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros. En outre, la loi dispose que *les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire.*

Le programme de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école, *pHARe*, est déployé à la rentrée 2022 dans la totalité des écoles élémentaires et des collèges publics. Ce programme systémique prévoit, afin de mobiliser une communauté protectrice *la plus large possible*, une participation aux différents temps forts de la politique publique de prévention du harcèlement, dont le prix Non au harcèlement.

Le programme *pHARe* est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

En pratique, des actions sont mises en place tout au long de l'année scolaire :

- ***l'opérationnalisation d'un pôle d'intervention de circonscription dans la lutte contre le harcèlement.*** Les membres sont formés à la méthode de la préoccupation partagée (MPP) qui se caractérise par une grande préoccupation à l'égard de l'élève cible que l'on veut partager avec les élèves intimidateurs. Ceux-ci deviennent acteurs de la résolution de la situation. Cette méthode se révèle efficace dans le traitement de la très grande majorité des situations rencontrées
- 10 heures d'apprentissages par an, du CP à la 3e, consacrées à la *prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves*
- la *sensibilisation* des familles et des personnels
- la **formation d'élèves ambassadeurs dans les collèges**
- Trois temps fort viennent rythmer cette mobilisation : la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le Prix Non au harcèlement, le Safer Internet Day

II LE POLE PHARE DE CIRCONSCRIPTION

Le pôle pHARe de la circonscription de Guyancourt et Montigny a pour rôle de prévenir et de traiter les situations de harcèlement présumé et de violences scolaires, signalées par les personnels éducation nationale, les parents, les partenaires de l'école...

- Deux **protocoles, deux équipes d'intervention, deux fiches de saisine selon les problématiques** :
 - *Protocole 1 Harcèlement présumé* : intervention du Pôle pHARe Harcèlement sur saisine Harcèlement
 - *Protocole 2 Climat scolaire* : intervention du Pôle pHARe Climat scolaire sur saisine Climat scolaire

Pôle pHARe HARCELEMENT	
Coordinatrice : Laure Haag PsyEN	
Mesdames Donnadiou, Brito, Amsel, Haag	4 psyEN
Mesdames Soares, Nadiedjoa, Uyttersprot, Clavé, Yédé	5 enseignantes spécialisées
Madame Cornely	1 infirmière scolaire
Madame Poirier	1 directrice d'école

Pôle pHARe CLIMAT SCOLAIRE	
Coordinatrice : Audrey Beigbeder CPC	
Mesdames Elmi, Bertolotti, Beigbeder	3 CPC
Mesdames Alli, Andre-Vaimbois, Auvert, Lefebvre, Poirier, Verglas	6 directrices d'école

Fonctionnement

- Les membres du Pôle pHARe signent une *charte de confidentialité* en début d'année scolaire.
- *Les protocoles sont présentés aux équipes par le directeur en conseil de maîtres, avec l'aide du RASED si nécessaire.*
- *La plaquette **d'informations destinée à l'école est présentée à tous les membres de l'équipe pédagogique** par le directeur.*
- *La plaquette de présentation du Pôle pHARe 2023-2024 est transmise aux familles par les écoles.*

• *La présentation du pôle pHARe est faite au 1^{er} **conseil d'école lors du vote du règlement intérieur.***

- *Les représentants légaux ou, à défaut, les personnes assumant la charge effective de l'enfant signent le règlement **intérieur de l'école** dans lequel est inséré dans le paragraphe 2 du règlement type départemental Droits et obligations des membres de la communauté éducative, 2-1 Les élèves, Droits et obligations, le paragraphe suivant, en l'état :*

Paragraphe à insérer dans le règlement intérieur
Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation de harcèlement rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un personnel de l'Education nationale, formé, membre du pôle pHARe avec l'accord de l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription.

- *Les fiches de saisine sont transmises **directement et sans délai à l'IEN de la circonscription** par toute personne qui souhaite signaler une situation de harcèlement.*
- Le directeur rédige ensuite
 - *Un Fait établissement de **niveau 1 dans le cadre d'une problématique de Climat scolaire***

○ *un Fait établissement de niveau 2 ou 3 en cas de harcèlement en indiquant en toutes lettres : Une saisine est envoyée ce jour au pôle pHARe de circonscription pour une évaluation de la situation.*

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

Améliorer le climat scolaire repose sur 7 facteurs :



Quand une problématique liée au climat scolaire est portée à connaissance du pôle pHARe de circonscription, les membres du pôle peuvent intervenir dans les écoles pour présenter des pistes possibles d'amélioration du climat scolaire à l'équipe pédagogique et accompagner à leur mise en œuvre.

PROBLÉMATIQUE LIÉE AU CLIMAT SCOLAIRE :
L'école remplit la saisine Climat scolaire.

Pôle ressource pHARe de circonscription

Prévention et lutte
contre le harcèlement
et les violences scolaires
2023-2024



pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Pôle pHARe de circonscription

Composé de directrices d'école, de psychologues de l'Education Nationale, d'enseignantes spécialisées, d'infirmières scolaires et de conseillères pédagogiques.

2 équipes d'intervention
2 fiches de saisine

AGIR SUR LES SITUATIONS
DE HARCELEMENT PRESUME

Si vous repérez plusieurs de ces signaux...

Tristesse, anxiété, enfant qui sur-réagit ou qui somatise, refuse d'aller à l'école, à la cantine ou en récréation, s'isole, se repli sur lui-même, oublie ou dégrade le matériel, change de comportement (moins d'implication, baisse des résultats scolaires), perd ou prend du poids, élève moqué ou insulté...

...alors cet élève est peut-être victime d'intimidation.

Lorsqu'une situation d'intimidation est portée à connaissance du pôle pHARe de circonscription, les membres du pôle l'analysent et peuvent être amenés à utiliser la Méthode de préoccupation partagée.

La Méthode de préoccupation partagée est une méthode non blâmante efficace, favorisant l'empathie et plaçant les intimidateurs présumés dans une position de réparation du problème créé, afin de faire évoluer les relations entre les élèves.

Le protocole d'actions est entièrement mené par l'équipe d'experts du pôle sans l'intervention de l'équipe enseignante, ni celle des familles.

Des entretiens de quelques minutes sont programmés par le pôle pHARe sur des temps de récréation auprès des intimidateurs présumés, de l'intimidé et des témoins.

L'équipe pédagogique portera ensuite une attention particulière sur l'évolution de la situation.

**SITUATION DE
HARCELEMENT SCOLAIRE**

**Saisir sans délai le pôle
pHARe de circonscription
en se rapprochant de
l'école qui renseignera la
saisine**

- ♦ 30 20 à disposition des victimes et des proches
- ♦ 30 18 pour signaler une situation de harcèlement scolaire (geste civique)

**PROTOCOLE 1
HARCELEMENT PRESUME**

Pôle pHARe
Circonscription de
Guyancourt et Montigny

2023-2024

ALERTE HARCELEMENT PRESUME

**SAISINE transmise directement à l'IEN à l'adresse celine.lemarie@ac-versailles.fr
+ FAIT ETABLISSEMENT (Niveau 2 ou 3)**

Evaluation de la situation par l'IEN

Demande d'intervention
du Pôle pHARe : analyse dans les 48h

*Le pôle pHARe
informe la Famille
cible de la prise
en charge de la
situation*

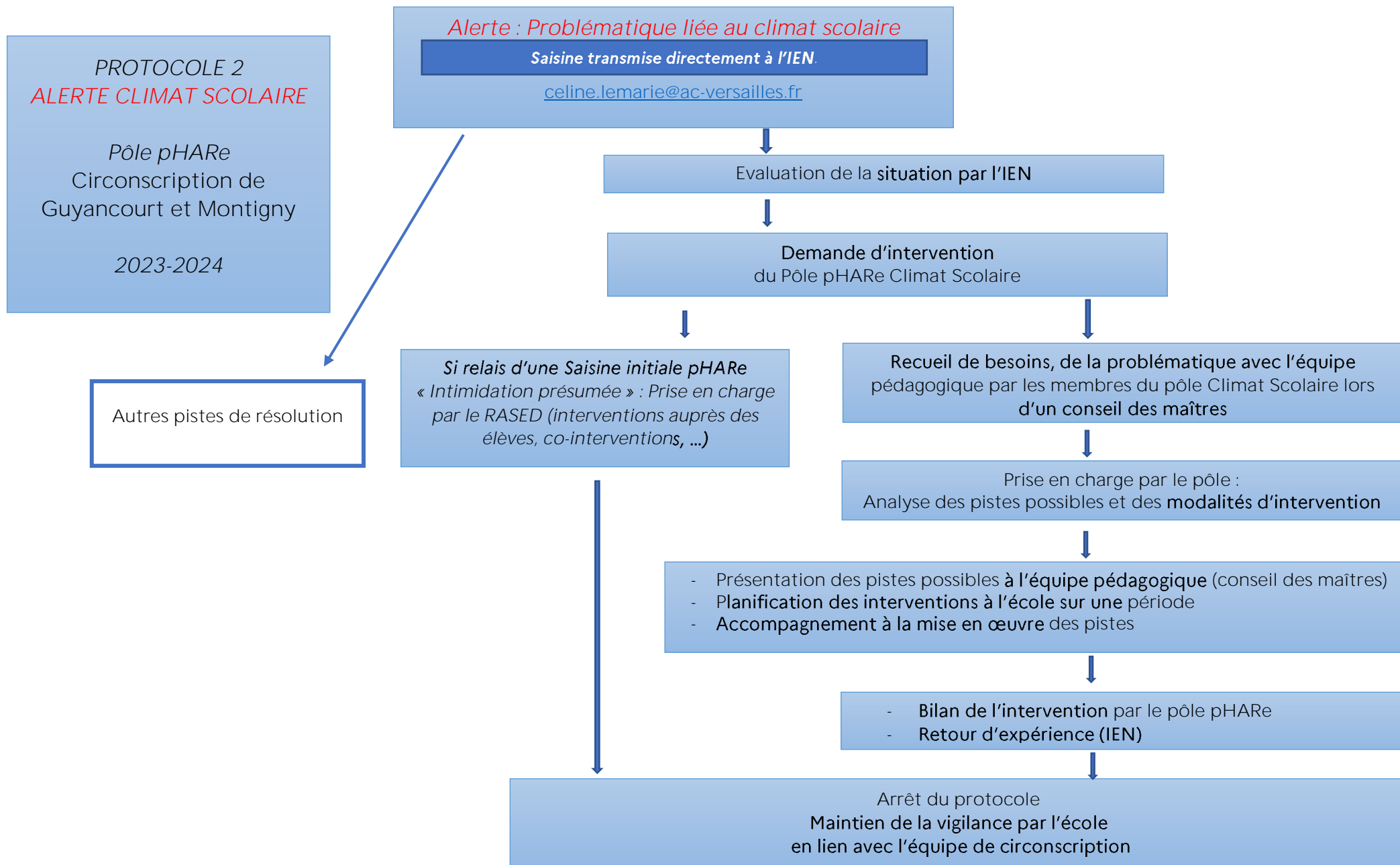
*Autres pistes de
résolution (dont
interventions au
niveau du Climat
scolaire)*

Mise en oeuvre de la Méthode de Préoccupation Partagée :
définition des rôles de chacun et des modalités
d'intervention

Entretiens auprès des élèves
Bilan de chaque action (espace Tribu)

- Bilan de l'intervention par le pôle pHARe
- Retour d'expérience (IEN)

Arrêt du protocole : Ecole informée, Famille cible informée par le pôle pHARe
Maintien de la vigilance par l'école
en lien avec l'équipe de circonscription





Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines
Circonscription de Guyancourt et Montigny

FICHE DE SAISINE DU POLE PHARE

Situation de harcèlement présumé

A transmettre directement par mail et sans délai à l' IEN de Guyancourt et Montigny en doublant d'un Fait Etablissement de niveau 2 ou 3 selon la situation

Date de l'alerte :	
Ecole :	
Situation révélée par : (nom, prénom, fonction)	

Elève victime			
Nom, prénom :		Né.e le :	
Classe :		Enseignant :	
Nom et coordonnées des parents			
Père :	tel :	mail :	
Mère :	tel :	mail :	
Description de la situation			

Intimidateur(s) présumé(s)			
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	

Témoin(s) présumé(s)			
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	

Décision IEN		
<input type="checkbox"/> alerte Pôle pHARe Harcèlement pour évaluation et analyse de la situation	<input type="checkbox"/> alerte Pôle pHARe Climat scolaire pour évaluation et analyse de la situation	<input type="checkbox"/> autre
Date :		
Signature :		

GRILLE D'ANALYSE DES SIGNAUX FAIBLES

EN CLASSE					
SIGNAUX	OUI/NON	Fréquence			
		--	-	+	++
Elève exclu des activités de groupes par les autres					
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe					
Elève moqué et/ou insulté (surnom, ...)					
Nervosité importante en expression orale					
Moqueries/ murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus des cahiers					
Affaires scolaires dégradées					
Absence de stylo, cahiers que l'élève dit avoir perdus					
Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées					
Chute des résultats scolaires					
Refus de participer en classe et/ ou refus de venir au tableau					
Cible de jets de boulettes/ gommages/bouchons/encre					
Demande souvent à partir au coin infirmerie					
Absentéisme fréquent					
Absentéisme perlé					
HORS DE LA CLASSE (récréation, pause-méridienne, couloirs, sanitaires)					
SIGNAUX	OUI/NON	Fréquence			
		--	-	+	++
Élève qui s'isole					
Elève isolé					
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)					
Elève agressé physiquement : croche-pied, tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats, ...					
Elève bousculé dans les rangs					
Elève qui conserve ses affaires avec lui par crainte de vol ou de dégradation					
Elève dont le casier est souvent « dégradé » ou « forcé »					
Affaires scolaires et/ou personnelles abimées/cachées/volées					
Collégien qui se fait voler ses bonbons					
Cible de jeux dangereux (ballon...)					
Cible de jets d'objets					
Elève cherchant la compagnie des adultes sans leur parler nécessairement					
Elève impliqué dans des conflits dont il sort souvent « perdant »					
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés					
Elève qui se réfugie souvent dans les sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)					
Elève qui ne se rend jamais aux sanitaires (par crainte)					
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves. Élève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite diffusée sur internet et les réseaux sociaux					
Elèves qui se fait filmer ou photographier à son insu					
Elève qui a souvent de l'argent sur lui					

AU RESTAURANT SCOLAIRE					
SIGNAUX	OUI/NON	Fréquence			
		--	-	+	++
Élève qui s'isole pour déjeuner					
Élève qui est systématiquement doublé dans la file d'attente					
Élève qui déjeune en groupe mais se fait voler tout ou partie de son repas					
Élève qui renverse son plateau suite à un croche-pied					
Élève cible jets de nourriture					
Élève cible de moquerie et de brimades diverses					
Élève systématiquement exclu des conversations de tables					
Les élèves quittent ostensiblement la table dès qu'il s'y installe					

Observations :

FICHE DE SAISINE DU POLE PHARE

Problématique de Climat scolaire

*Le directeur transmet directement la saisine par mail et sans délai à l'IEN à l'adresse celine.lemarie@ac-versailles.fr ainsi qu'un **Fait établissement de niveau 1***

Date de l'alerte :	
Ecole :	
Alerte donnée par : (nom, prénom, fonction)	

Description de la situation

Elèves concernés			
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	

Témoins présumés			
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	
Classe		Enseignant.e	
Nom, prénom		Né.e le	

Décision IEN	
<input type="checkbox"/> alerte Pôle PHARe Climat scolaire pour évaluation et analyse de la situation	<input type="checkbox"/> autre
Date :	
Signature :	

Situation de harcèlement
Que doit-on faire à l'école ?

Je suis enseignant :

Je suspecte une situation de harcèlement

- **J'en informe le directeur**, directrice et je remplis avec lui ou elle la fiche de saisine du Pôle pHARe Harcèlement
- Je ne communique pas avec les élèves et les parents. **JE N'INTERVIENS PAS AUPRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES** afin de préserver le bon fonctionnement de la méthode utilisée par le pôle.

Je suis directeur :

Je suspecte **ou je suis informé d'**une situation de harcèlement.

- Je remplis la fiche de saisine **et la transmets à l'IEN.**
- Je ne communique pas avec les élèves et les parents. **JE N'INTERVIENS PAS AUPRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES** afin de préserver le bon fonctionnement de la méthode.
- **J'informe** les collègues si nécessaire **MAIS JE LEUR RAPPELLE DE NE PAS INTERVENIR AUPRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES.**

- Si la famille de la cible qui vous interpelle.
 - **La rassurer sur le fait que vous l'avez ENTENDU** et que vous allez **AGIR**
 - **L'informer que vous allez prévenir les collègues** pour plus de vigilance et que vous enclenchez une procédure pour faire cesser cette situation en interpellant le pôle pHARe de circonscription, cellule de lutte contre le harcèlement et toute forme de violence scolaire de la circonscription. Faire passer le message suivant et valider avec la famille que **LE PLUS IMPORTANT C'EST QUE VOTRE ENFANT NE SOIT PLUS HARCELE.**
 - Demander de ne pas interroger leur enfant mais **d'être à l'écoute, si c'est lui qui souhaite communiquer** ou ne pas communiquer avec **d'autres personnes**, pour éviter de gêner le bon déroulement de la méthode.
 - **Indiquer que l'on revient vers eux très rapidement.**



NE PAS INTERVENIR AUPRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES

*Je ne parle pas de la situation aux enfants (ni victime, ni intimidateurs présumés) ni aux parents, je ne recherche pas à savoir ce qui s'est passé. Mon attitude vis-à-vis des enfants reste la même mais je suis vigilant et **j'adopte un comportement**, qui permet sans intervenir, de réduire les risques.*